

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Modification n° 3 des
règlements de
fonctionnement des
crèches

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU,
Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE,
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM,
Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN,
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN,
Thierry MALLEVILLE, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD,
Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL,
Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL,
Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE,
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
3 décembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

10 DEC. 2020
PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC
par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS,
Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par
Jean-Pierre GUIRAUD.

10 DEC. 2020
PAR DELEGATION
LE

Procurations : Priscillia GRANIER à Audrey GAIANI, Bernard GRIMAUD à
Elisabeth ESCAFRE, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Bernard PECH à
Christophe PRADEL.

Signature

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER,
Véronique CORROIR, François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Nicolas RAUZY,
Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

VU la délibération n°20190053 en date du 4 avril 2019 du conseil communautaire portant modification des règlements de fonctionnement des crèches,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les règlements de fonctionnement des crèches en y intégrant :

- le nouvel dispositif A Vocation d'Insertion Professionnel (AVIP) grâce à un partenariat consolidé avec des institutions telles que le Conseil Départemental, Pôle emploi, MLOA et la caf de l'Aude (prescripteur en insertion professionnelle et sociale) pour l'orientation, à terme, de 5 places AVIP au sein de la crèche Louise Michel ;
- la mobilité des agents au sein des structures du pôle, chaque agent peut être amené à travailler au sein des 3 crèches ;
- la mission des Educatrice Jeunes Enfants renforcée dans la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques avec importance donnée à la cohésion d'équipe ;
- la mission de l'infirmière précisée avec un travail de concertation approfondi entre les 3 infirmières notamment au travers de la mise en œuvre des protocoles médicaux (harmonisation et cohérence des protocoles pour les 3 crèches) ;
- le ménage peut être réalisé par les équipes au sein des structures ;
- la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois se réserve le droit de fermer partiellement ou totalement une structure pour mesures sanitaires particulières ,
- les admissions seront étudiées par l'élue en charge de la petite enfance, la responsable du pôle, les directrices de structures, la responsable du RAMI et la coordinatrice petite enfance. Ces informations d'admissions seront ensuite transmises aux élus de la commission petite enfance ;
- les autorisations de transmissions de données personnelles au travers de FILOUE (dispositif CNAF) sera valable tout le temps du contrat de l'enfant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les modifications des règlements de fonctionnement des crèches telles que présentées par Monsieur le Président.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 9 décembre 2020

Le Président

Philippe CHARRIER

